Fédération Entraide Protestante

FICHE RESSOURCE FEP

Favoriser la participation et l'autonomie des personnes accueillies en respectant le principe de dignité

A destination des associations menant des activités de lutte contre la précarité alimentaire

Soutenu par la DGCS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES
Liberté
Égalité
Fraternité

Table des matières

Introduction 3

Le niveau de la participation 3

Les freins et les leviers 4

Les modalités 5

Prendre en compte leur voix et leurs besoins 5

Associer à l'organisation de l'aide alimentaire dans l'association 5

Accompagner et sensibiliser sur les questions de santé et nutrition 6

Développer l'autonomie et garantir la dignité 7

Associer au fonctionnement global de l'association et inviter aux temps forts 7

Documents ressources 7

1. Introduction

Les structures qui ont l'habilitation aide alimentaire s'engagent à participer aux objectifs fixés à l'article L266-1 du code de l'action sociale et des familles, et notamment :
« La lutte contre la précarité alimentaire vise à favoriser l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, de bonne qualité et en quantité suffisante aux ***personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale****.*
Elle s'inscrit dans le ***respect du principe de dignité*** *des personnes.*
Elle participe à la ***reconnaissance et au développement des capacités des personnes à agir*** *pour elles-mêmes et dans leur environnement ».*

Ceci implique, comme le préconisent les travaux du COCOLUPA (Comité national de coordination de lutte contre la précarité alimentaire) de :

- penser dès le départ tout dispositif public ou action (projet) pour la lutte contre la précarité alimentaire avec les personnes concernées par la précarité ;
- préciser et expliciter au début de toute démarche les objectifs : consultation, concertation, co-production, co-décision ;
- considérer la participation des personnes accueillies depuis l'émergence de la proposition d'action, à l'élaboration jusqu'à l'évaluation ;
- prendre en compte les conditions éthiques, méthodologiques et matérielles de la participation des personnes accueillies.

2. Le niveau de la participation

La participation des personnes peut intervenir à différents niveaux : consultation, concertation, co-production et/ou co-décision. Selon les niveaux de participation souhaitée, la démarche d'implication des personnes accueillies diffère.

Schéma de l'échelle de la participation

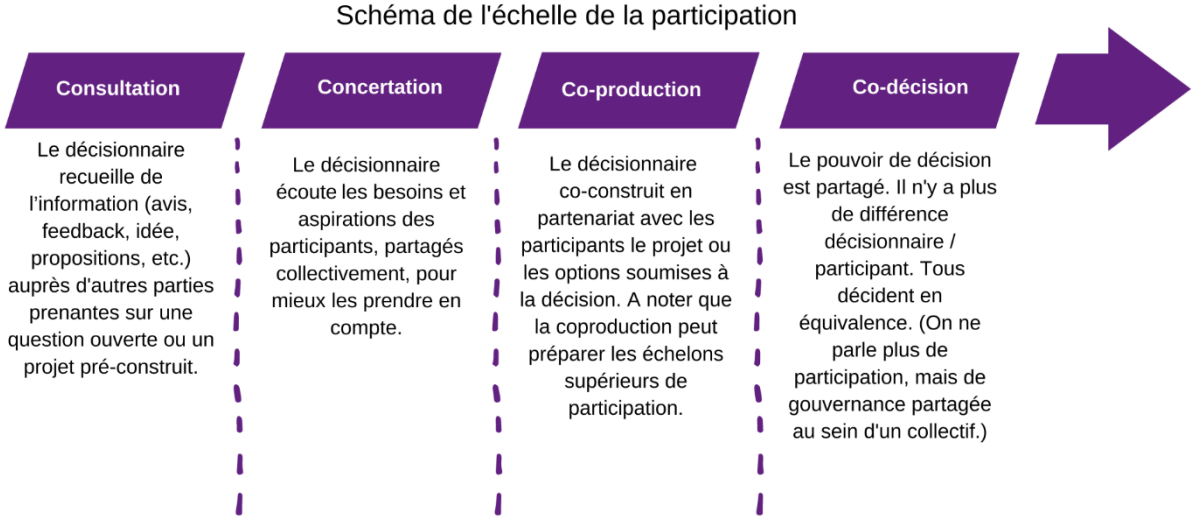

Source : AVISE, Développer une culture de la participation, 2023
https://www.avise.org/developper-culture-participation-gouvernance

3. Les freins et les leviers

Les freins

Plusieurs freins sont relevés par les associations membres de la FEP :

- **réticence des équipes à changer de mode de fonctionnement et de posture**, surtout lorsque l'activité est installée depuis des années : la participation des personnes accueillies peut être perçue comme un travail supplémentaire qui demande du temps et des compétences que les équipes n'ont pas forcément ;
- **manque de temps des personnes accueillies** : les personnes accueillies n'ont pas toujours le temps de s'impliquer (s'occupent des enfants, ont des horaires de travail décalés, sont concentrés sur leurs démarches administratives…) ;
- **trouver la « bonne » place** pour l'implication et la participation des personnes accueillies : il est nécessaire de définir le rôle, le type de missions ou les tâches auxquelles elles peuvent contribuer, être clair sur leur place par rapport aux autres personnes accueillies…

Les leviers

Plusieurs leviers permettent de créer des conditions favorables pour la participation des personnes :

- **adapter les modalités d'actions** : impliquer les parents sur des créneaux horaires adaptés, pendant que les enfants sont à l'école par exemple ; installer des espaces jeux pour les enfants avec un encadrement par des bénévoles, permettant aux parents d'être disponibles pour un temps de discussion ou un engagement dans l'action… ;
- **mobiliser autour de projets communs** : associer les personnes dès l'élaboration d'un projet qui les concerne et qui puisse devenir le leur ;
- **commencer avec des petites actions ou avec quelques personnes accueillies** : encourager le bouche à oreille et la mobilisation de nouvelles personnes par celles qui sont déjà engagées et qui peuvent jouer un rôle d'« ambassadeur » de l'action ;
- **développer des relations individuelles** avec les personnes accueillies afin de mieux cerner les besoins et les possibilités d'implication ;
- **s'appuyer sur les partenaires locaux** pour proposer différentes formes de participation, dans d'autres associations et sur des activités diversifiées ; notamment lorsque ce sont les personnes accueillies qui souhaitent s'investir mais que l'association n'a pas de propositions immédiates ;
- **assurer un encadrement adapté** favorisant la participation : proposer des formation aux équipes (bénévoles, salariés) sur les modalités d'accompagnement et d'implication des personnes, renforcer les effectifs dédiés à ce type d'action…

4. Les modalités

La participation des personnes vise à leur permettre de contribuer aux changements, de se sentir utile, de favoriser le pouvoir d'agir et faciliter leur insertion. Il s'agit de veiller à ce que ce ne soit pas une « participation alibi ». Les personnes peuvent être accompagnées et impliquées à différents niveaux.

Prendre en compte leur voix et leurs besoins

- Proposer des espaces d'écoute : accueil café, groupe d'échange – de paroles, temps conviviaux…
  Ces temps d'échange et d'écoute visent à instaurer une relation et créer du lien entre personnes accueillies, bénévoles et salariés. Ils permettent également d'identifier les besoins d'accompagnement ou d'orientation des personnes au-delà de l'aide alimentaire.
- Prendre le temps d'échanger au moment de la distribution alimentaire, quand cela est possible. L'association peut organiser son activité en proposant des créneaux des rendez-vous aux personnes afin d'éviter de trop longues files d'attente. Cela permet de prendre le temps de converser avec les personnes et les accueillir de façon plus individualisée.
- Saisir les temps d'entretiens individuels ou d'évaluation de la situation pour échanger sur les besoins, les attentes et les possibilités d'implication dans l'association ou dans l'activité aide alimentaire.
- Mettre en place une instance participative avec des représentants des personnes accueillies qui peut se réunir entre 2 et 4 fois par an. Il peut s'agir d'un conseil de maison, d'une commission d'achat ou de suivi de l'action…Ce lieu d'écoute et d'échange a pour objectif d'associer ces personnes au fonctionnement des activités et de favoriser leur implication.
- Réaliser une enquête de satisfaction auprès des personnes accueillies pour recueillir leur vécu du dispositif d'aide alimentaire mis en place dans l'association (l'accueil, les produits, les habitudes alimentaires), ce qui pourrait être amélioré, leurs besoins, des nouvelles idées.
  Le format peut varier pour ce sondage : distribution d'un questionnaire, interviews, tableau de libre expression ou boite à idées - à questions, temps de rencontre collective dédié, discussion informelle autour d'un café…
  Veiller à faire des questionnaires courts, utiliser des visuels pour les non lecteurs ou non francophones (type émoticônes), prévoir une personne pour « interviewer » si besoin, installer une boîte à idées ou un tableau où l'on peut partager des commentaires et idées…

Associer à l'organisation de l'aide alimentaire dans l'association

- Proposer de participer à la collecte des banques alimentaires, en tant que bénévole, qui a lieu chaque année dans les supermarchés.
- Associer à la logistique : aller chercher les denrées à la banque alimentaire et/ou dans les magasins si des ramasses ; réceptionner les denrées livrées, les trier et les organiser ; préparer les colis ou paniers alimentaires, agencer les rayons lorsque que la distribution se fait sous forme d'épicerie ; distribuer les colis alimentaires ; participer à l'organisation

des repas partagés ; accueillir les personnes accueillies et les orienter ; participer au rangement après l'action…

- Impliquer dans le choix des produits - denrées avec l'équipe responsable de l'action aide alimentaire : participer à une commission d'achats des denrées, contribuer à l'identification de partenaires (producteurs locaux, magasins de proximité…), aller rencontrer les producteurs locaux, passer les commandes de denrées…
- S'appuyer sur les compétences des personnes accueillies : aide à la communication avec les personnes non francophones en facilitant la traduction, co animation d'ateliers cuisine pour préparer des plats adaptés aux régimes alimentaires ou aux préférences culinaires des personnes accueillies…
- Associer à la mise en place d'ajustements de l'activité et à l'évaluation du dispositif.

Accompagner et sensibiliser sur les questions de santé et nutrition

- Mettre en place des ateliers cuisine dans l'association ou à l'extérieur en partenariat avec d'autres structures. Les objectifs peuvent varier : faire découvrir certains produits (légumes méconnus), cuisiner les produits d'un colis alimentaire, tenir compte de l'équilibre alimentaire et des besoins nutritionnels dans l'élaboration des repas, créer du lien social et lutter contre l'isolement, travailler la dimension interculturelle par la découverte de produits et plats de différentes origines…

  Les ateliers cuisine peuvent être organisés par une personne salariée ou bénévole de l'association, avec l'appui d'un diététicien- nutritionniste ou autre partenaire :
  - en associant les personnes au choix des plats à cuisiner ;
  - en donnant une place active aux personnes qui peuvent proposer la réalisation d'une recette de cuisine qu'elles maîtrisent et partager ainsi leur savoir-faire ;
  - en prévoyant un temps de repas partagé après l'atelier ;
  - en offrant la possibilité de remporter le repas.
- Organiser des temps d'informations santé : informer sur les besoins nutritionnels des enfants, offrir des conseils pour prévenir les carences alimentaires ou les maladies liées à l'alimentation (diabète…). Ces temps peuvent se faire en parallèle du temps de distribution alimentaire, ou lors d'ateliers ou temps d'échanges dédiés. Il est possible de les organiser en partenariat avec des centres de santé, de protection maternelle infantile, des conseillers de la CAF, des médecins ou des infirmiers, ou encore le contrat local de santé du territoire (sensibilisation, prévention, éducation) …
- Mettre à disposition des recettes de cuisine adaptées pour petit budget, repas équilibrés, nécessitant peu d'ustensiles, avec des produits méconnus. Ces recettes peuvent intégrer des informations sur les dates limites de consommation et la conservation des aliments, la sensibilisation aux produits de saison…dans l'idéal prévoir des recettes traduites dans plusieurs langues et/ou avec des pictogrammes facilitant la lecture par des non francophones.
- Organiser des ateliers jardinage au sein de l'association dans des bacs ou au sein de jardins partagés ou solidaires pour découvrir les fruits, légumes, herbes aromatiques ; sensibiliser à des légumes méconnus ; favoriser la création de liens sociaux….
- Proposer de venir cuisiner pour l'organisation de repas partagés, solidaires…

Développer l'autonomie et garantir la dignité

- Accompagnement individuel pour effectuer l'achat de denrées alimentaires en magasin ou dans les rayons de l'épicerie (si mode d'aide alimentaire de l'association). Dans certaines associations, des bénévoles accompagnent les personnes dans les supermarchés soit du fait d'une incapacité motrice, ou pour travailler sur la gestion du budget et partager des astuces pour acheter des denrées de qualité et faire des repas équilibrés à moindre coût.
- Proposer des ateliers visant le développement de compétences sur la gestion du budget, l'insertion professionnelle, le logement, la santé, l'accès aux droits, des cours de français, informatique … au sein de l'association ou *via* une orientation vers des partenaires du territoire.
- Faire connaître les partenaires, structures du territoire proposant des actions ou accompagnement ciblés : *via* un tableau d'affichage, des permanences de partenaires dans les locaux…
- Orienter vers d'autres partenaires : pour permettre une continuité d'accompagnement des personnes sur des sujets non traités par l'association ; pour limiter la dépendance des personnes vis-à-vis de la structure et proposer un complément d'accompagnement, au-delà de l'aide alimentaire.

Associer au fonctionnement global de l'association et inviter aux temps forts

- Les inviter à l'assemblée générale (AG) et/ou à un apéritif, une collation avant ou après l'AG.
- Les convier à des journées portes ouvertes, en proposant des activités ludiques, artistiques pour donner envie de participer.
- Les associer à des actions de l'association autres que les actions de lutte contre la précarité alimentaire, en devenant bénévole : organisation d'un vide grenier, fête de l'association, encadrement d'activités avec un bénévole ou salarié de l'association.
- Sensibiliser les personnes accueillies à l'importance de leur participation : cela peut se faire lors de l'inscription de la personne, lors des instances participatives, mentionnés dans le projet associatif….
- Les inviter aux moments conviviaux et festifs : développer les liens de solidarités, le vivre ensemble, l'interculturel…

5. Documents ressources

- **L'accompagnement des bénéficiaires de l'aide alimentaire par les associations de l'aide alimentaire de la région Auvergne-Rhône-Alpes**, juin 2021.
  https://www.creai-ara.org/rapports/accompagnement-des-beneficiaires-de-laide-alimentaire/
- **Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive en co construction avec les personnes concernées**, 2023 - Synthèse du Groupe de travail 5 du Cocolupa 2021-2023.
  Cocolupa | Document du GT5 | Rendre la politique de lutte contre la précarité alimentaire participative et inclusive